



Centre Polyvalent de Formation Professionnelle
Centre de Formation en Travail Social.

DEES

Diplôme d'État Éducatrice, Éducateur Spécialisé·e

PROGRAMME DE FORMATION- Site de Souilhanel

Sommaire

1. PUBLIC VISÉ PAR LA FORMATION :.....	1
2. OBJECTIFS DE LA FORMATION :.....	3
3. CONTENUS DE LA FORMATION :.....	4
4. DURÉE DE LA FORMATION ET MODALITÉS D'ORGANISATION :.....	8
5. MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :.....	9
6. DIPLÔMES DE L'ÉQUIPE DE FORMATION.....	14
7. ÉVALUATION DE LA FORMATION :.....	15
8. DISPOSITIF D'INDIVIDUALISATION DE PARCOURS :.....	18
9. ACCESSIBILITÉ VAE / APPRENTISSAGE :.....	21

1. PUBLIC VISÉ PAR LA FORMATION :

Selon l'article 2 de l'Arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'Etat d'éducatrice, éducateur spécialisé·e, peuvent être admis·es en formation les candidat·e·s remplissant au moins une des conditions suivantes :

- Etre titulaire du baccalauréat ;
- Etre titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau IV ;
- Bénéficier d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels, en application de l'article L. 613-5 du code de l'éducation.

S'agissant de la troisième condition, l'article L 613-5 du code de l'éducation précise que les études, les expériences professionnelles, les acquis personnels peuvent être validés en vue de l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur. Il ne s'agit pas ici du dispositif de validation des acquis professionnel (VAE).

Modalités de l'inscription à l'admission :

	Formation initiale (y compris apprentissage)	Formation continue (y compris contrat de professionnalisation)
Modalités d'inscription	PARCOURSUP	Envoi du dossier à l'établissement de formation
Modalités d'admission	Dossier dématérialisé + entretien	Dossier + entretien

Admissibilité :

Elle se fait sur étude du dossier suivant deux modalités :

1/ Les lycéens et futurs bacheliers, apprentis, étudiants en réorientation ou demandeurs d'emploi(*), doivent se préinscrire sur la plateforme d'enseignement supérieur PARCOURSUP à partir du mois de janvier.

*Pour les demandeurs d'emploi, la pré-inscription via Parcoursup dépend de la prise en charge financière de la formation par le Conseil régional du territoire concerné, charge à eux de se renseigner auprès de Pôle Emploi.

2/ Les salariés, doivent s'adresser directement à notre secrétariat pédagogique. Afin d'étudier leurs dossiers dans des modalités comparables à PARCOURSUP, ils doivent également renseigner un projet de formation motivé.

Dossier administratif de candidature à l'examen de sélection :

A partir du dossier envoyé, l'établissement de formation s'assure que ce dernier remplit les conditions requises pour l'entrée en formation.

1 Les salarié-e-s :

- dossier d'inscription rempli et signé ;
- Photocopie recto/verso de la carte d'identité en cours de validité ;
- Un curriculum vitae présentant le parcours de formation, les expériences professionnelles ou bénévoles et activités ;
- Photocopie du diplôme ou titre le plus élevé (certificat de scolarité si la formation est postérieure au diplôme pour justifier le niveau scolaire) ;
- projet de formation motivée
- L'indication du statut d'entrée en formation : formation initiale, formation en cours d'emploi, en recherche d'emploi.

2 Les candidat-e-s PARCOURSUP :

- La photocopie d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité, titre de séjour en cours de validité) ;
- Une lettre de motivation ;
- Un curriculum vitae présentant le parcours de formation, les expériences professionnelles ou bénévoles et activités ;
- Les photocopies des diplômes détenus et des formations suivies ;
- L'indication du statut d'entrée en formation : formation initiale, en recherche d'emploi.
- coordonnées administratives
- éléments de scolarité actuelle et antérieure
- activités et centres d'intérêt (expériences d'encadrement ou d'animation / engagement citoyen / expériences professionnelles / pratiques sportives et culturelles)

- résultats Baccalauréat et dernier diplôme obtenu
- projet de formation motivé

Des frais de dossiers et une participation aux épreuves sont fixés annuellement.
Les dossiers incomplets ou envoyés hors délais sont refusés.

Pour l'étude des dossiers, nous prenons en compte les critères suivants :

- notes obtenues la dernière année d'études, dans les matières où prédominent les capacités de rédaction, d'analyse, de conceptualisation : français, histoire-géographie, philosophie, sciences économiques et sociales, ou autres selon le parcours.

Nous sommes également attentifs aux aptitudes qui peuvent avoir été décelées à l'oral. De même, nous accordons une attention particulière aux diplômé-e-s de l'enseignement supérieur, dans d'autres diplômes du travail social, mais également aux parcours d'éducation sportive, aux services civiques, aux expériences professionnelles socio-éducatives.

Admission :

Les candidat-e-s retenu-e-s sont convoqué-e-s à un entretien oral dont la temporalité est fixée au national par la plateforme PARCOURSUP ; soit par courrier pour les candidat-e-s en situation d'emploi, soit par l'intermédiaire de l'outil rendez-vous sur la plateforme.

Après l'étude d'un texte (15 mn), un entretien en présence de professionnels se déroule durant 30 minutes. Il a pour objectif de prendre en compte :

- Présentation du parcours personnel et professionnel
- Restitution à l'oral avec capacité d'analyse, de synthèse et d'élaboration
- Intérêt pour les questions sociales et ouverture au monde
- Mobilisation des compétences orales et écrites
- Intérêt à investir le droit des politiques publiques
- Qualités humaines dans l'entrée en relation
- Autonomie et disposition à travailler en équipe

A l'issue de cet entretien, les salarié-e-s reçoivent leurs résultats pas courrier.
Les candidat-e-s sont informé-e-s en ligne selon le calendrier PARCOURSUP.

Obligations liées au processus d'admission

Les établissements de formation devront s'assurer que les étudiants s'inscrivant en formation initiale (y compris les apprentis) ont acquitté au préalable la Contribution de vie étudiante et de campus.

Cette contribution est collectée par les CROUS. Elle est "destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention" (article L. 841-5 du code de l'éducation).

Cette contribution est due par les étudiants inscrits en formation initiale dans des formations délivrées par des établissements d'enseignement supérieur.

Les étudiants concernés par cette contribution doivent fournir une attestation d'acquiescement de la CVEC afin de finaliser leur inscription administrative.

Les étudiants exonérés (boursiers de l'enseignement supérieur, étudiants bénéficiant du statut de réfugié, demandeurs d'asile, étudiants en formation continue - formation prise en charge par un employeur), doivent faire la même démarche soit fournir une attestation CVEC, mais n'auront rien à payer.

Commission des vœux et Commission d'Admission (art. D.451-28-5 du CASF):

La composition de la commission d'examen des vœux PARCOURSUP relève de la responsabilité de chaque établissement, elle est arrêtée annuellement par le chef d'établissement. Notre commission est composée de la responsable de la formation, du coordinateur du DEES et de membres de l'équipe pédagogique.

La Commission assure l'examen de chacun des vœux reçus. A ce titre, elle a également défini les modalités et les critères d'examen des candidatures au préalable. A l'issue des épreuves orales, la commission donne au directeur d'établissement un avis pour l'admission des candidat-e-s en formation. Un classement est réalisé et transmis à PARCOURSUP. La Commission informe qu'elle est en mesure de transmettre à tous les candidat-e-s – la possibilité d'obtenir, sur demande, la communication des informations relatives aux critères, et les modalités d'examen de leurs candidatures ainsi que les motifs pédagogiques qui ont justifié la décision prise.

La Commission d'Admission, hors les candidat-e-s Parcoursup, communique par courrier pour communiquer les résultats aux personnes en situation d'emploi.

2. OBJECTIFS DE LA FORMATION :

Diplôme d'Etat de niveau II, mention Licence institué par l'arrêté interministériel (Ministère des Affaires Sociales et Ministère de l'enseignement supérieur) du 22 août 2018.

L'éducatrice, l'éducateur spécialisé-e crée une relation de confiance avec les personnes à partir du quotidien dans des espaces institutionnels formels et informels. Dans la rencontre, l'accueil et l'écoute, il s'agit de faciliter l'expression des personnes et de leurs demandes, en repérant freins et potentialités. Un retour réflexif constant est soutenu en équipe.

▪ OBJECTIFS :

- savoir instaurer une relation soutenance, structurante, repérante auprès d'individus et de groupes
- savoir créer les conditions pour que la personne soit auteure de son projet et de sa citoyenneté
- savoir mettre en œuvre et rendre compte de situations éducatives et contribuer à des projets d'intervention socio-éducative individuelle et / ou collective
- savoir évaluer un projet socio-éducatif
- savoir s'inscrire dans un travail d'équipe et assurer une fonction de présentation de projets socio-éducatifs et garantir la transmission des informations nécessaires
- savoir représenter son service, son établissement, son institution
- savoir mobiliser les acteurs réseaux et partenaires dans l'environnement et cultiver ces coopérations dans les mises en œuvre de projets socio-éducatifs
- savoir actualiser constamment ses connaissances, en recherchant et partageant de l'information, notamment en langue étrangère
- savoir formaliser son expérience de terrain pour faire remonter les difficultés d'accès et d'application des droits fondamentaux

3. CONTENUS DE LA FORMATION :

Unités de Formations et Unités d'Enseignements

Unité de Formation	
Unité d'Enseignement	Semestre

DF 1: La relation éducative spécialisée - 500 heures

Histoire du travail social et de l'éducation spécialisée	
DF1 M1 Savoirs biographiques et réflexivité	S1
DF1 M2 Histoire et fondements de l'éducation spécialisée	S1
La personne	
DF1 M3 Les grandes étapes de la vie	S1
DF1 M7 Les grands courants de la psychologie	S3
La personne et le groupe	
DF1 M4 Le groupe et l'individu dans le groupe	S1
Les problématiques spécifiques des publics concernés	
DF1 M5 Les situations de handicap	S2
DF1 M8 Éléments de psychopathologie, clinique et accompagnement éducatif	S3
DF1 M10 Les addictions	S4
Individus, groupes, société	
DF1 M6 Le lien social	S2
DF1 M9 Interculturalité et société	S3
DF1 M12 Rapports sociaux de sexe	S5
La relation éducative	
DF1 M11 Élaboration d'une posture d'accompagnement	S4
DF1 M13 Éthique et engagement	S5
DF1 M14 Rendre compte de sa pratique d'accompagnement	S6

DF 2: Conception et conduite de projet éducatif spécialisé – 400 heures

Les supports et cadres du projet éducatif spécialisé	
DF2 M1 Pratiques éducatives dans une perspective internationale	S1
DF2 M3 Les médiations éducatives 1	S2
DF2 M4 La démarche de projet : Elaboration et accompagnement	S2
DF2 M5 Formalisation d'un projet d'accompagnement	S3
DF2 M6 Les médiations éducatives 2	S3
DF2 M7 Diagnostic Territoire Enquête Projet	S3
DF2 M11 La conception d'un projet socio-éducatif	S4
L'accompagnement de la personne et du groupe dans son projet	
DF2 M2 Sociologie et histoire de la famille	S1
DF2 M8 La recherche scientifique en travail social	S3
DF2 M9 La Place des familles dans l'action éducative	S4
DF2 M10 Mise en œuvre Territoire Enquête Projet	S4

DF 3: Travail en équipe pluriprofessionnelle et communication professionnelle – 300 heures

Théories de la communication	
DF3 M1 Les outils de communication en travail social	S2
DF3 M5 La communication non violente	S3
Communication en travail social	
DF3 M6 Travail d'équipe et dynamique institutionnelle	S3
Langue vivante étrangère	
DF3 M2 Communication en langue étrangère 1	S2
DF3 M3 Communication en langue étrangère 2	S3
Écrits professionnels	
DF3 M4 Écrits professionnels, communication, N.T.I.C et cadres réglementaires	S3
Le travail en équipe et la dynamique institutionnelle/Les réunions	
DF3 M7 L'élaboration collective en équipe	S5
DF3 M8 Coordination et coopération	S6

DF 4: Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux – 250 heures

Introduction au droit	
DF4 M1 Introduction au droit	S1
DF4 M8 L'institution et les partenaires : actions de territoires	S6
Histoire, missions, fonctionnement des institutions du travail social	
DF4 M2 La protection des personnes et les dynamiques institutionnelles	S2
Histoire et évolution des politiques sociales en France	
DF4 M7 Les dynamiques institutionnelles	S5
Action éducative et territoire	
DF4 M5 Cadrage européen des politiques sociales	S4
Les établissements, les services sociaux, médico-sociaux et les institutions de l'éducation spécialisée	
DF4 M3 Protection de l'enfance et dynamiques partenariales	S4
Partenariats et réseaux	
DF4 M4 Pratiques professionnelles en partenariat et réseau	S4
DF4 M6 Formalisation des pratiques professionnelles en partenariat et réseau	S5

4. DURÉE DE LA FORMATION ET MODALITÉS D'ORGANISATION :

La formation se déroule sur une période de trois années, en dehors d'allègements possibles. La formation comporte 1 450 heures d'enseignement théorique et 2 100 heures (60 semaines) de formation pratique effectuée auprès de publics différents.

La première année est séquencée en alternance avec 511 heures théoriques et deux stages pratiques, respectivement de 308 heures et 280 heures.

La deuxième année est séquencée en alternance avec 582 heures théoriques et deux stages pratiques, respectivement de 308 heures et 399 heures.

La troisième année est séquencée en alternance avec 357 heures théoriques et la poursuite du stage pratique entamé en deuxième année d'une durée de 805 heures.

La formation débute à la mi-septembre de l'année N et se termine à la fin du mois de mai de l'année N+3.

Les horaires de la formation à La Rouatière à Souilhanel sont les suivants :

9 h – 12 h 30 / 13 h 30 – 17 h

Nous disposons actuellement d'un agrément pour 15 entrées en voie directe et accueillons ensuite des situations d'emploi sans aller au-delà de 22 étudiant-e-s.

5. MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

La formation préparatoire au Diplôme d'Etat d'Éducatrice, Educateur Spécialisé-e s'organise selon le principe d'alternance. Il s'agit alternativement de prendre appui sur les apports théoriques et disciplinaires pour éclairer la pratique et dans le même temps tirer enseignement de sa pratique pour s'approprier sens, contenus théoriques et disciplinaires.

La philosophie de La Rouatière dans la transmission pédagogique qui est la sienne, s'attache tout à la fois à actualiser ses enseignements en adéquation avec les évolutions légales et réglementaires, et dans le même temps s'inscrit comme lieu de veille politique et sociétal, d'expérimentations et de recherche avec ses partenaires territoriaux, à visée de transformations sociales au bénéfice des publics accompagnés et du faire société.

Notre projet pédagogique se caractérise certes par cette nécessaire articulation théorie / pratique, mais également par la prise en compte de la singularité de chaque étudiant-e qui élabore la pratique qui lui sera propre.

Auquel cas, l'enseignement en travail social, s'il prend appui sur un cadre légal et différents apports des sciences humaines, ne transmet pas in extenso toute la part qui revient à chacun-e d'adaptation aux situations particulières.

L'enseignement du travail social, dans la nécessaire prise en compte de la singularité de chacun-e, tout autant engagé-e dans la rencontre au un-e par un-e des personnes accompagnées, implique fondamentalement une réflexivité sur sa pratique, qui en fait sa professionnalité.

Pour ce faire, nous proposons différentes modalités pédagogiques au cours des trois années du parcours de formation :

- la pratique d'autobiographie raisonnée

Mise en perspective et en sens du projet individuel de formation avec le projet et parcours personnel et professionnel.

L'autobiographie raisonnée, dispositif transversal lors de différents travaux en groupes de recherche-action et d'analyse de la pratique, consiste à exposer non pas ses motivations pour la profession ou ses ressentis issus du terrain, mais une question de départ motivant ses désirs de mener un projet de recherche-action dans le champ socio-éducatif.

La formation devient ici le moyen de mener à bien un projet d'action personnelle, s'appuyant sur une question de départ ancrée dans le champ professionnel et qui fournit une focale permettant d'interroger le terrain et les pratiques sous un angle particulier et spécifique.

- les groupes d'analyse des pratiques

Toute situation de rencontre professionnelle interroge continuellement chacun-e sur la part de son identité dans sa pratique professionnelle. Le dispositif formatif d'analyse de la pratique, proposé aux étudiant-e-s prend appui sur les situations de travail rencontrées en qualité de stagiaire, comme point de départ de la réflexion de futur-e-s professionnel.le.s. Nous recherchons pour les étudiant-e-s, toutes les modifications que provoquent ces espaces en termes de retour réflexif constant sur l'élaboration de la pratique professionnelle, d'ajustement et de questionnement permanent de celle-ci et en conséquence de l'agir professionnel qui peut en résulter et parfois d'évolution du soi personnel.

- les appuis sur l'élaboration collective, cœur de métier du travail d'équipe

Les valeurs associées à ce processus, qui requiert et suscite la force d'un collectif, sont éthiques au sens où elles lient l'appropriation des savoirs avec l'exercice d'une coopération qui affirme l'hétérogénéité comme une ressource, non comme un obstacle ou une difficulté. L'hétérogénéité des profils devient une force, donnant à chacun-e l'occasion de transmettre et de recevoir.

Pour ce faire, nous mobilisons les modalités suivantes :

* *Ateliers de guidance et travail coopératif en petits groupes*, il s'agit tout à la fois d'un espace d'accompagnement personnalisé du parcours de formation, et dans le même temps, en appui sur la dynamique collective. Ces espaces dédiés viennent séquencer chaque regroupement école après une période de stage. Ils s'accompagnent de suivis individualisés où chacun-e co-construit, évalue et réactualise son projet de formation avec un-e cadre pédagogique qui l'accompagne tout au long des trois ans de formation.

Ces espaces sont supports pour :

- la réalisation des écrits
- l'entraide mutuelle
- les préparations à l'oral

* *Stimulation des prises de paroles à l'oral pour un équilibre des compétences à l'écrit comme à l'oral*

Deux modalités sont à l'œuvre dans un esprit de « pédagogie inversée » :

- encourager la transmission de compétences complémentaires détenues par les étudiant-e-s au sein d'un cours magistral.
- construire des « journées de conférence inversée », reposant sur les savoirs produits par les étudiant-e-s.

* *Le module Territoires Enquêtes Projets : une démarche de recherche-action*

Ce module permet d'initier les étudiant-e-s, à la réalisation de diagnostics socio-éducatifs auprès de structures sociales, médico-sociales, partenaires du territoire, rencontrées dans un travail de réseau, d'ancrage et de maillage territorial par l'équipe pédagogique. Il s'agit d'interroger à leurs demandes leurs modalités d'action afin de penser ensemble de possibles transformations des dispositifs existants, produire des connaissances et en conséquence des améliorations des modalités d'accueil et d'accompagnement des publics concernés, notamment des modalités d'intervention collective.

** les Médiations Educatives*

Espaces privilégiés pour tisser un ailleurs commun, les médiations éducatives permettent chaque session la rencontre de différentes filières d'étudiant-e-s. Cela constitue l'occasion de découvrir et d'explorer des possibles où surgissent d'autres modes de liens à l'autre, créatifs et inédits. Autrement dit, ces espaces leur permettent de s'exposer à leur propre créativité, ce qui permet d'aller à la rencontre de celle de l'autre, de sortir de sa zone de confort et tout à la fois d'en faire une force de proposition d'un agir ensemble, toujours en mouvement.

**une veille prospective sur les enjeux d'une société en mouvement*

L'équipe pédagogique de La Rouatière poursuit l'ambition constante de se confronter à la constitution d'enseignements en ajustement permanent aux questions sociétales qui s'imposent à nous, celles qui nous heurtent face à un réel toujours en mouvement, aux multiples délitements de liens auxquels notre société se confronte.

En ce sens la Rouatière dès le début des années 2000, a eu à cœur de contribuer à l'approfondissement des thématiques suivantes :

- les rapports sociaux de sexe, l'impensé des questions de genre dans l'intervention sociale
- interculturalité et compétences interculturelles des travailleurs sociaux
- reconnaissance des discriminations et élaboration d'un droit antidiscriminatoire : intersectionnalité
- la laïcité outil d'intervention sociale
- une nouvelle forme de passage à l'acte de l'adolescence : la radicalisation un idéal total
- exils et parcours migratoires aujourd'hui

Techniquement, l'organisme de formation dispose de :

- salles de cours équipées d'outils multimédias (TV, vidéo projecteurs, lecteurs DVD et CD, rétro projecteurs, sono, ordinateurs portables, caméscopes, appareils photo).
- d'une salle informatique de 20 ordinateurs reliés à Internet,
- d'un pôle technique pour les formations dans les métiers du service et de l'accompagnement constitué d'une cuisine pédagogique, d'un espace soins aux personnes en situation de dépendance, d'une salle pour l'entretien du linge et l'hygiène des locaux et d'une salle de puériculture et soins aux jeunes enfants
- d'un Centre de Ressources Documentaires avec 3 documentalistes, un fond documentaire recensant environ 20000 notices, plus de 3000 livres, 27 abonnements, revues du secteur de la santé et du social, un logiciel documentaire consultable en ligne ; 8 ordinateurs connectés à Internet, imprimante couleur, site dédié avec annuaire, pages d'aide et de soutien. Une salle de projection et 200 documentaires vidéo.

L'ensemble des moyens pédagogiques fournis à l'apprenant-e est encadré par l'article sur les droits d'auteur correspondant, dans le règlement intérieur applicable aux stagiaires.

6. DIPLÔMES DE L'ÉQUIPE DE FORMATION

Responsable de formation	Eve CHAMBON	DEASS CAFDES
Coordination pédagogique	Rémi PECH	DEES DHEPS Diplôme des Hautes Etudes en Pratiques Sociales

		Master Recherche en Sciences de l'Education
Cadres Pédagogiques	Clarisse AGOSTINI	DU Criminologie droit pénal DEA Sociologie- rapports sociaux femmes-hommes DESS Politiques sociales rapports sociaux femmes-hommes DEUG d'Anglais
	Valérie BOUHIER	DEA en droit privé DEA en sciences criminelles
	Evelyne GUIONNEAU	DEASS DESS Psychologie Sociale, du travail et des organisations
	Bruno LADEVEZE	Master Recherche en Sciences de l'Education Diplôme de Formateur en Formation Alternée
	Martine LEFORESTIER	DESS Psychologie Clinique DU Approche pluridisciplinaire des adolescents difficiles
	Eva SAN MARTIN	DESS Politiques sociales et rapports sociaux de sexe Master Recherche Sociologie du travail Docteure en géographie sociale
	Laure SCHIAVINATO	DESS Psychologie Clinique DU Alcoologie

7. ÉVALUATION DE LA FORMATION :

Suivi administratif :

Émargement présentiel cours : signature par les stagiaires et les formatrices-formateurs par demi-journées.
Émargement présentiel stage : signature par les stagiaires et les référents de site qualifiant par journée.

Suivi pédagogique :

Commissions pédagogiques semestrielles Validation des Parcours de Formation
Réunion d'équipe
Entretiens individualisés à la demande du stagiaire ou de l'équipe
Entretiens de régulation sur sites qualifiants
Commission des litiges

Évaluation : Diplôme délivré par le Rectorat de l'Académie de Montpellier.

Le référentiel de certification est composé de quatre domaines de certification figurant à l'annexe V " Référentiel de certification ". Chacun des domaines est certifié, en totalité ou en partie, en cours de formation. Sur 8 épreuves, 1 seule se réalise désormais en centre d'examen rectorat: le mémoire de pratique professionnelle ; les 7 autres épreuves sont certifiées en Centre de Formation.

Ces épreuves comprennent :

Domaine de certification 1 - La relation éducative spécialisée :

- 1ère épreuve : Présentation du parcours de formation
- 2ème épreuve: Mémoire de pratique professionnelle

Domaine de certification 2 - Conception et conduite de projets éducatifs spécialisés :

- 1ère épreuve : Etude de situation individuelle ou collective
- 2ème épreuve: Projet éducatif spécialisé

Domaine de certification 3 - Travail en équipe pluriprofessionnelle et communication professionnelle :

- 1ère épreuve : Ecrits professionnels
- 2ème épreuve: Dossier sur le travail d'équipe et les dynamiques institutionnelles

Domaine de certification 4 - Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux :

- 1ère épreuve : Analyse à partir d'une problématique territoriale ou partenariale
- 2ème épreuve: Contrôle de connaissances sur les politiques sociales

Chaque domaine de certification est validé séparément. Pour valider chacun des domaines, le candidat doit obtenir une note moyenne d'au moins 10 sur 20 pour ce domaine.

A l'issue de la formation, l'établissement de formation présente les candidats au diplôme et adresse au recteur d'académie, avant l'expiration de la date limite fixée par celui-ci, un dossier comprenant, pour chaque candidat, le livret de formation dûment complété, accompagné des pièces relatives aux épreuves organisées en cours de formation et des écrits relatifs aux formations pratiques ainsi que le mémoire de pratiques professionnelles en deux exemplaires.

La présentation à la certification est subordonnée à l'assiduité au cours de la formation, attestée par le directeur ou le chef d'établissement.

Le jury établit la liste des candidats ayant validé les quatre domaines de certification du diplôme. Les lauréats obtiennent le diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé. Dans les cas où le candidat n'a pas validé les quatre domaines de certification, le jury prend une décision de validation partielle du diplôme mentionnant les domaines certifiés.

En fin de parcours, chaque stagiaire renseigne un questionnaire de satisfaction en ligne.

8 DISPOSITIF D'INDIVIDUALISATION DE PARCOURS :

Article 5 de l'Arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé

Le directeur ou le chef d'établissement de formation établit avec chacun-e des candidats, sur proposition de la commission mentionnée à l'article D. 451-28-5, un programme de formation individualisé au regard des allègements de formation ou des certifications partielles dont il bénéficie.

A l'entrée en formation, les candidats font l'objet d'un positionnement des acquis de leur formation et de leur expérience professionnelle. A l'issue de ce positionnement, ils peuvent bénéficier d'un allègement de formation dans la limite d'un tiers de la durée de la formation. Cet allègement peut porter sur la période de formation en établissement ou sur la période de formation pratique. Toutefois la durée de la formation pratique ne peut être réduite de plus d'un tiers.

Les demandes d'allègement, sont étudiées chaque fin d'année scolaire dans le cadre de la **Commission Pédagogique**, définie **par l'article D.451-28-6 du CASF**. La commission est composée de 8 membres désignés par le Chef ou Directeur de l'établissement. La Commission est composée d'un-e enseignant-e chercheur-se qui en assure la présidence, du Préfet de Région ou son représentant, du Recteur d'académie ou son représentant, de deux enseignants ou formateurs intervenant dans la formation, de la Responsable de formation, du Coordinateur pédagogique du DEES, d'un-e étudiant-e suivant la formation et enfin de deux représentants du monde professionnel.

La Commission, entre autres fonctions, étudie et donne un avis sur les allègements de formation.

Dans tous les cas, l'Organisme de Formation produit :

- un dossier de demande d'allègement
- un devis d'aménagement individualisé
- un livret de formation pour les parcours complets (DIPF Document individuel de parcours de formation)
- un DIPP – document individualisé parcours partiel
- un calendrier individualisé, pouvant prendre appui sur des temps collectifs des programmations en cours, pouvant également comprendre des entretiens individuels.

9 ACCESSIBILITÉ VAE / APPRENTISSAGE :

VAE DEES :

Dans le cadre de projet de promotion ou de reconversion, une dizaine de candidats finalise ce projet en utilisant le compte personnalisé de formation, en s'adressant à l'OPCO de leur employeur ou en sollicitant Pôle Emploi pour l'obtention d'un financement. A l'issue de ces démarches il est demandé de contacter le Centre Départemental de Validation afin, par l'intermédiaire du dispositif académique(DAVA) de valider ou non un premier livret de recevabilité (CERFA N°12818*02).

Dans l'Aude le DAVA d'un lycée de Carcassonne réalise cette première étape et laisse le loisir au candidat de s'adresser à l'organisme qui va l'accompagner dans la démarche d'écriture du livret 2 (livret de validation des acquis de l'expérience, document réalisé par le Ministère de l'Education Nationale, de l'Education Supérieure et de la Recherche ainsi que par le Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion Sociale)

Le CPF La Rouatière fait partie de la liste de ces organismes et propose un accompagnement de 24h, qui a pour objet :

- s'approprier le référentiel de compétences
- expliciter ses expériences et de les confronter au référentiel
- repérer les situations expérientielles pertinentes au regard du référentiel de certification
- valoriser son parcours au regard des choix opérés, des analyses menées, des preuves apportées
- acquérir des outils méthodologiques permettant l'écriture d'un livret 2 conforme au attendus
- se préparer à l'épreuve orale

APPRENTISSAGE : accessible

V.1.3 Programme de formation DEES 26.03.20